

30. April 82 09

145.1.1.
S.C.41. Form III 70 - RY/lt

3003 Berne, le 29 avril 1982

Monsieur
Mario Ludwig
Bureau de l'Office suisse
d'expansion commerciale
Postfach
8035 Z ü r i c h

Représentation à Taiwan

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous remercier de votre lettre du 14 avril par laquelle vous nous soumettez un projet d'accord entre votre Office et M. W.K. Müller, directeur général de la firme "Cosa Liebermann Taiwan Ltd." à Taipei, portant sur la nomination de ce dernier à Taiwan, en tant que correspondant de l'OSEC. Nous avons soumis cette affaire à l'OFAEE et, c'est en commun accord avec ce dernier, que nous répondons, ainsi qu'il suit, à votre lettre.

Comme vous le savez, en ce qui nous concerne, nous nous sommes abstenus, dès notre reconnaissance de la République populaire de Chine en janvier 1950, d'entretenir des relations officielles avec Taiwan et nous évitons tout ce qui pourrait être interprété par le gouvernement de Beijing comme un soutien de la thèse des deux Chine. Notre attitude n'a toutefois pas empêché que des contacts commerciaux et économiques, au demeurant fructueux, sur un plan strictement privé soient maintenus avec Taiwan.



Au cours de ces dernières semaines, les autorités de Beijing ont renouvelé leurs efforts en vue de faire accepter, par la communauté internationale, leur conception quant à la nature de l'île de Taiwan, qu'elles considèrent comme une parcelle du territoire chinois. Dans ce but, le gouvernement de Beijing a envoyé, en date du 15 mars 1982, une note - dont vous avez reçu copie par une lettre de l'OFAEE du 2 avril 1982 - à toutes les missions diplomatiques accréditées dans la capitale chinoise, réaffirmant son opposition à toute action ou attitude d'un gouvernement étranger laissant supposer que Taiwan serait une entité politique indépendante; il cite dans sa note les bureaux de représentation ouverts à Taiwan - d'une nature officielle - culturels, économiques, commerciaux, scientifiques et d'information; il s'oppose catégoriquement à leur établissement.

Ainsi, afin de ne pas remettre en cause les excellentes relations que nous entretenons avec la République populaire de Chine et le capital de confiance que nous a valu, auprès du gouvernement de Beijing, notre reconnaissance, en 1950 déjà, nous ne voudrions pas prêter le flanc à une critique de sa part qui pourrait nuire à nos intérêts en général (y compris nos intérêts d'exportation).

Tenant compte de ce qui précède et tout bien considéré, nous estimons que nous pouvons nous déclarer d'accord avec le projet que vous avez bien voulu nous soumettre. Nous comprenons que nos industriels souhaiteraient avoir à Taïpeh, dans ce marché très intéressant qu'est pour eux Taiwan, un correspondant qui pourrait leur accorder aide et conseil et faciliter leurs démarches sur place. Nous pensons que la formule ainsi trouvée d'un correspondant à Taiwan sera d'une part acceptable pour les autorités de Beijing et facilitera de l'autre les tâches de notre industrie.

Nous n'avons que deux modifications à proposer dans le texte que vous nous avez soumis. Nous souhaiterions que la désignation du bureau ne soit pas: "Swiss Trade Office", mais "Trade Office of Swiss Industries", ce qui enlèverait, à notre avis, tout caractère officiel à ce bureau. Il faudrait encore compléter la dernière phrase du paragraphe 1 de l'accord de façon qu'elle ait la teneur suivante: "Der Name der SZH darf nicht verwendet werden, ebensowenig wie schweizerische Hoheitszeichen".

En page 2, Ch. 2, 2.1, nous estimons qu'il faudrait préciser que le correspondant ne devrait avoir de contacts qu'avec des autorités qui s'occupent d'économie; nous suggérons donc que la phrase se lise ainsi: "Pflege der Beziehungen zu den Wirtschaftsstellen, -kreisen und -organisationen".

Espérant ainsi avoir pu répondre au voeu de notre industrie tout en préservant nos intérêts politiques, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

(Raymond Probst)

Copie à:

- Secrétariat du Chef du Département
- PRO, DZ, RR, ZW, UL
- Secrétariat général
- OFAEE
- Ambassade de Suisse, Beijing
- Consulat général de Suisse, Hong Kong

30. April 82 09